

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 10 JUILLET 2007

Nombre conseillers en exercice	:	47
Nombre conseillers présents	:	35
dont : conseillers titulaires	:	32
conseillers suppléants	:	3

Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	3 Juillet 2007
Date de l'affichage du procès-verbal	17 juillet 2007

L'an deux mil sept, le dix juillet, les Membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de Denneville, sous la présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN.

Etaients Présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DELAMONTAGNE Gérard, , LEVEEL Henry, MABIRE Edouard, MELLET Daniel, LAMY Jean, Vice-Présidents, DAGORT Loïc, DUPONT Claude, LAURENT Jean Pierre, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, HUREL Robert, VASSELIN Jean, DI CHIARA Louis, LANGLOIS Alain, MARGUERIE Michel, GIOT Gilbert, FLAMBARD Marie-Thérèse, MABIRE Daniel, RENAUX Dieudonné, BIHEL Catherine, CHOLOT Guy, LEBLOND Daniel, YVER Richard, MOALIC Philippe, FAFIN Jacques, LEMIERE Bernard, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, SURCOUF Fernand, BEAUPERE Nicolas.

Membres suppléants : Mmes et MM. LECAILLON Alain (suppléant de LESEIGNEUR Hélène), HAMEL Louis (suppléant de LAJOINIE Michel), FERRIER Christian (suppléant de LEPIGEON Thérèse).

Absents excusés : Mmes et MM. DE LA FOURNIERE Gérard, LE JARD Anne, LEBLOND Jean-Luc, LECRIVAIN Jean, LOUIS DIT GUERIN Christophe, LEVAST Jean Claude, BROQUET Bernadette, D'HULST Francis, LAISNE Régis, RICHARD Lucien, LESEIGNEUR Hélène, LANGLOIS Magali, LAJOINIE Michel, LEPIGEON Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme BIHEL Catherine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie M. Gérard De La Fournière, Maire de Denneville et ses conseillers présents, pour l'accueil réservé à ce Conseil Communautaire. Il informe l'assemblée que, retenu par d'autres engagements, M. De La Fournière sera absent à cette réunion et s'en excuse.

M. le Président interroge ensuite les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 mai 2007.

M. le Président indique une modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout de quatre points :

- point 6 : Demandes de délégation - ajout aires de sécurisation 2007/2008,
- point 11B : Avis sur la carte communale de Le Mesnil,
- point 13 : Décisions modificatives budgétaires : budget général - budget site touristique,
- point 13B : Placement de trésorerie - Fonds provenant de la vente d'un bien immobilier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette modification.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- délégations à M. le Président :
 - . acquisition mobilier service jeunesse :
 - o Mobilier CLSH Barneville et périscolaire St Maurice
 - Camif Collectivités..... 1 098.10 € HT soit 1 313.32 € TTC
 - Nathan..... 221.57 € HT soit 265.00 € TTC
 - Pichon 392.97 € HT soit 470.00 € TTC
 - o Périscolaire Denneville
 - Camif Collectivités..... 546.00 € HT soit 653.01 € TTC
 - . base nautique de Portbail :
 - o Levé topographique : société Géodis pour un montant de 765 € HT, soit 914.94 € TTC
 - o Etude de sols : société EG SOL pour un montant de 3 700 € HT, soit 4 425.20 € TTC
 - . acquisition véhicule de service : société Renault pour un montant de 10 847.82 € HT soit 12 974 € TTC (modèle Kangoo Alizé)
 - . maintenance matériel informatique 2007/2010 : société CIS Info Service pour un montant de 2 027.00 € HT, soit 2 424.30 € TTC par an.
 - . acquisition matériel service technique :
 - o Tondeuse, débroussailleuse et tronçonneuse
 - Anne 2 217.39 € HT soit 2 652.00 € TTC
 - o Divers matériels
 - Société Lecoufle..... 1 010.75 € HT soit 1 208.85 € TTC
 - . levé topographique golf : société Géodis pour un montant de 10 975 € HT soit 13 126.10 € TTC
- délégations au Bureau Communautaire :
 - . travaux CLSH Barneville :
 - lot n° 1 – réfection revêtement cour extérieure : entreprise Meslin pour un montant de 10 199.00 € HT soit 12 198.00 € TTC
 - lot n° 2 – isolation phonique et bardage : infructueux et autorise M. le Président à relancer la consultation
 - . marché gravats 2007/2010 : entreprise Meslin pour les montants unitaires suivants :
 - 1 journée bulldozer : 1 000 € HT
 - ½ journée bulldozer : 550 € HT
 - 1 heure : 100 € HT

1. CONTRAT DE TERRITOIRE - DIAGNOSTIC

M. le Président accueille les représentants du Syndicat Mixte du Cotentin, Mme Linda Inke et M. Lehmann, chargés de mener une première phase de l'étude diagnostic du territoire de la Côte des Isles. Une présentation de l'étude est expliquée à l'assemblée.

Le diagnostic territorial doit conduire à la formulation d'un projet

- ancré dans une connaissance fine du territoire,
- prenant appui sur les grands projets existant sur le territoire,
- inscrivant le développement du territoire dans un contexte plus vaste.

Le projet doit être articulé avec les priorités ciblées pour les contractualisations futures

- de l'Etat,
- du Conseil Régional,
- du Conseil Général,
- et de l'Union Européenne.

L'accompagnement par le Syndicat Mixte du Cotentin

- aide à la définition des besoins
- aide au montage du cahier des charges.

M. le Président propose d'engager dès à présent la procédure pour la signature d'un contrat de territoire avec le Département.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de lancer la procédure pour la signature d'un contrat de territoire avec le Département de la Manche et de solliciter la subvention pour le contrôle diagnostic ainsi que l'accompagnement des services du Conseil Général sur ce dossier.

2. CONTRAT D'OBJECTIF TOURISTIQUE

M. le Vice-président chargé du développement touristique rend compte de la réunion qui s'est tenue le mercredi 23 mai dernier au Conseil Général concernant la révision du contrat d'objectifs touristiques, en relation avec le Comité Départemental du Tourisme.

Maitre Ouvrage	Projet / Thèmes	Budget prévisionnel en € HT	Crédits consommés	Taux Réalisé	Budget prévisionnel corrigé	FDT initial	Engagements	Résultat
AXE 1 – ORGANISER L'ACTION TOURISTIQUE ET PROFESSIONNALISER LES ACTEURS								
							Marge FDT	103 150 A réinjecter
CCCI OT pôle	1.1 - Fédérer les acteurs locaux ; Renforcer le partenariat avec les îles anglo-normandes ; et l'observation touristique	400 000	83 132,08	21 %	153 000	240 000	61 549,10 + 15 000,00	163 450,90 A réinjecter sur d'autres actions
CCCI Porteurs projets	1.2 - Aide aux études de faisabilité (<i>Maison de la Mer, étude d'image et définition d'une charte graphique du tourisme en Côte des Isles</i>)	150 000	82 611,00	55 %	150 000	30 000	22 882 € Solde de 7 118 à maintenir sur cette action	
TOTAL		550 000	164 743,08		303 000	270 000	106 549,10	
AXE 2 – ADAPTER LES CONDITIONS D'HEBERGEMENT								
CCCI Départ Commune	2.1 - Constitution d'un atlas de réserves foncières	30 000			Action annulée	15 000		15 000 A réinjecter sur d'autres actions
CCCI	2.2 - Améliorer le parc de meublés de tourisme	20 000	51 050,00	255 %	51 050	20 000	23 912,50	- 3 912,50 A récupérer sur des actions excédentaires
Privé	2.3 - Créer un parc de meublés labellisés (<i>estimation de 15 projets</i>)	1 500 000	667 914,32 (<i>Nombreux projets en +</i>)	45 %	2 500 000	230 000	301 883 + 230 000	- 71 883 - 230 000 A récupérer sur des actions excédentaires
Privé	2.4 – Améliorer le parc hôtelier	675 000	1 379 182	204 %	2 500 000	150 000	160 000	- 10 000 A récupérer sur des actions excédentaires
Privé	2.5 – Améliorer les chambres d'hôtes	300 000	37 879,00	13 %	200 000	50 000	21 000 + 14 000	15 000 A réinjecter sur d'autres actions
CCCI	2.6 - Organiser l'accueil des camping-caristes	70 000	12 549,04	18 %	70 000	Pas de FDT	1 954	- 1 954 A récupérer sur des actions excédentaires
CCCI Commune Privé	2.7 - Augmenter la capacité en camps de loisirs	150 000			150 000	Pas de FDT		
CCCI Privé	2.8 – Réaliser des gîtes de groupes	500 000			200 000	11 600	- Solde de 11 600 € à maintenir sur cette action	
TOTAL		3 245 000	2 148 574,49		5 671 050	476 600	764 349,50	
AXE 3 – DEVELOPPER UNE GAMME DE PRODUITS TOURISTIQUES								

CCCI Commune	3.1 - Promouvoir l'offre de produits touristiques liés au vent et au nautisme (réalisation de la base nautique à Portbail et étude de faisabilité de la maison de la mer de Barneville-Carteret)	120 000	32 600,00	5 %	700 000	45 000	8 150 Solde de 36 850 à conserver pour les projets + 39 400	- 39 400 A récupérer sur des actions excédentaires
CCCI	3.2 - Structurer des produits découverte du patrimoine et de l'environnement :	60 000			Action annulée	Pas de FDT		
CCCI	3.3 - Développer le golf de la Côte des Isles	A définir			2 000 000		200 000 à prévoir pour l'action	- 200 000 A récupérer sur des actions excédentaires
CCCI Commune	3.4 - Aménager des étals de pêche et des points de dégustation	250 000			Action annulée	83 750		83 750 A réinjecter sur d'autres actions
CCCI Commune Etabl.-Equ.	3.5 - Créer un pôle équestre	A définir			Action annulée	25 000		25 000 A réinjecter sur d'autres actions
TOTAL		430 000	32 600,00		2 700 000	153 750	284 400	
AXE 4 – AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES TOURISTES								
CCCI	4.1 – Aménager des aires d'accueil	145 000	59 550,00	41 %	59 550 Action achevée	43 500	17 865	25 635 A réinjecter sur d'autres actions
CCCI Commune	4.2 – Valorisation touristique des plages	135 000			120 000	63 000	60 000 à prévoir pour cette action	3 000 A réinjecter sur d'autres actions
CCCI	4.3 – Etude de circulation et de signalisation	12 000	25 036,00	114 %	25 000 Action achevée			
CCCI	4.4 – Valorisation du patrimoine naturel (Maison de la Dune)	600 000			Action annulée	Pas de FDT		
CCCI Commune	4.5 – Valorisation du patrimoine bâti	400 000	4 392,50	1 %	100 000	100 000	25 000 A prévoir pour cette action	75 000 A réinjecter sur d'autres opérations
CCCI	4.6 – Etude des liaisons cyclables inter-sites	10 000			Action achevée en lien avec l'action 4.3	Pas de FDT		
Commune	4.7 – Créer des lieux de convivialité	90 000			40 000	45 000	20 000 A prévoir pour cette action	25 000 A réinjecter sur d'autres actions
TOTAL		1 392 000	88 978,50		344 550	251 500	122 865	
AXE 5 – PROMOUVOIR L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA STATION								
OT pôle	5.1 – Mise en place de bornes interactives	30 000			30 000	Pas de FDT		
CCCI Commune	5.2 - Renforcer l'événementiel	140 000			40 000	45 000	20 000 A prévoir pour cette action	25 000 A réinjecter sur d'autres actions
TOTAL		170 000			70 000	45 000	20 000	
		5 787 000	2 434 896	42 %	9 088 600	1 196 850 Voté : 1 300 000 Soit marge de : 103 150	1 298 163,60	1 836,40 De marge après révision

Par rapport à la dernière délibération de novembre 2006, six actions présentent un solde de FDT négatif auquel il convient de pallier.

Vu les opérations du contrat d'objectifs abandonnées ou revues à la baisse, et le solde de FDT excédentaire ainsi dégagé,

Vu la nouvelle politique d'aide du Conseil Général et l'enveloppe contenue de FDT (1 300 000 €) octroyée à la Côte des Isles,

Le Président demande à être autorisé à signer un avenant avec le Conseil Général afin d'achever le déroulement de ce contrat dans les termes mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'approuver la révision du contrat d'objectifs touristiques et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant correspondant.

3. CONSTRUCTION SIEGE COMMUNAUTAUTE - ATTRIBUTION MARCHES LOTS 9 ET 10BIS

M. le Président rappelle que la procédure d'attribution a été relancée dans le cadre de la procédure adaptée pour quatre lots :

- lot n° 5 - couverture bac acier,
- lot n° 9 - plâtrerie sèche, plafond, isolation,
- lot n° 10 - plomberie, sanitaire, ventilation
- lot n° 10b - chauffage, ventilation

Lors du Conseil Communautaire du 10 mai dernier, les lots 5 et 10 ont été attribués et la négociation a été relancée concernant les lots 9 et 10bis.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 27 juin 2007 et, après étude du résultat des négociations, a décidé de retenir les offres suivantes :

- lot n° 9 - plâtrerie sèche, plafond, isolation : société MARY pour un montant de 112 541.60 € HT
- lot n° 10bis - chauffage, ventilation : société ROBINE pour un montant de 133 000 € HT

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour et 1 abstention autorise M. le Président à signer les marchés avec les entreprises MARY et ROBINE.

4. CONSTRUCTION GENDARMERIE - TRANSFERT DE COMPETENCE

M. le Président rend compte des contacts pris par le Groupement de Gendarmerie de la Manche concernant le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Barneville-Carteret. En effet, les locaux actuels sont vétustes et trop exigus.

Actuellement, la construction d'une gendarmerie est une compétence communale alors qu'il s'agit d'un équipement qui concerne l'ensemble du territoire. Il propose que la Communauté de Communes puisse se doter de cette compétence afin, par la suite, de pouvoir décider de l'opportunité de construire ou non cet équipement.

Il fait savoir que ce projet ne sera définitivement inscrit au programme national qu'en début d'année 2008.

M. le Président donne lecture de la compétence susceptible d'être transférée à la Communauté de Communes :

C - Compétences facultatives

C22 - construction d'une gendarmerie, logements et locaux de service.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour (3 conseillers s'étant absents), 1 voix contre et 1 abstention décide le transfert à la Communauté de Communes de la compétence C22 - construction d'une gendarmerie, logements et locaux de service.

Conformément à l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Locales, cette délibération sera notifiée à chaque commune et devra être approuvée à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois. Au-delà de ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

5. TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

- Convention de délégation

M. le Président présente le projet de convention de délégation en matière d'organisation des transports scolaires départementaux qui permet de définir les missions déléguées à la Communauté de Communes de la Côte des Isles (document annexe consultable au siège de la Cté de Communes).

Après délibération le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à signer la convention de délégation à passer avec le Département de la Manche pour l'organisation des transports scolaires départementaux.

- Avenant au marché transports scolaire

M. le Président expose que le Département de la Manche, compétent en matière de transports routiers de voyageurs de par la loi (LOTI 1982) a souhaité reprendre les marchés passés par les autorités organisatrices de second rang à compter du 1^{er} septembre 2007.

La Communauté de Communes, ayant ce type de contrat avec la société SARL Portbail Tourisme, il est nécessaire d'établir un avenant au marché afin que nos obligations en tant que gestionnaire du marché soient transférées au Département.

Compte-tenu de ces éléments, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les termes de l'avenant à passer à cet effet.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le M. le Président à signer le dit avenant au marché avec le Département représenté par son Président et avec la SARL Portbail Tourisme.

6. **DEMANDE DE DELEGATION**

. extension du golf - études d'impact et d'incidence : M. le Président informe le Conseil Communautaire que le contexte réglementaire du projet d'extension du golf de 9 à 18 trous impose la réalisation d'études liées à la loi sur la protection de la nature (études ou notices d'impact) et à la loi sur l'eau (étude ou notice d'incidence). Ces études viennent à l'appui des demandes d'autorisations et en complément des études architecturales et paysagères. Elles doivent être menées par un bureau d'études habilité disposant, pour chacune des parties relevant d'une compétence scientifique, de spécialistes dûment habilités (diagnostic de la flore et de la faune, étude hydrogéologique, diagnostic paysager etc...).

La consultation pour ces études, autorisée par délibération du 10 mai dernier, a été lancée le 25 juin 2007 et la date limite de remise des offres est le 27 juillet 2007 à 12 h. M. le Président demande à être autorisé à choisir le cabinet d'études, après avis de la commission d'appel d'offres (estimation : 30 000 € HT).

Après délibération, le Conseil Communautaire par 34 pour et 1 abstention donne délégation à M. le Président afin de choisir le cabinet chargé des études d'impact et d'incidence pour l'extension du golf de St Jean de la Rivière.

. aires de sécurisation 2007/2008 : M. le Président rappelle la procédure de consultation pour l'attribution du marché relatif aux aires de sécurisation pour 2007 et 2008 (montant estimé : 80 000 €).

La procédure initiale a été déclarée infructueuse et relancée par consultation directe le 21 mai 2007 auprès de 9 entreprises

- date limite de remise des offres : vendredi 08 juin 2007 à 12 h
- nombre de dossiers reçus : 5
- date ouverture des plis : mercredi 13 juin 2007 à 10 h 30

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne délégation à M. le Président afin d'attribuer le marché relatif à la réalisation des aires de sécurisation pour 2007 et 2008, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

. règlement des sinistres : M. le Président rappelle que lors de sinistres, il doit être habilité par le Conseil Communautaire pour accepter le règlement transmis par la compagnie d'assurances.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à accepter les règlements lors des sinistres.

7. GESTION DES ORDURES MENAGERES

. Modification règlement déchetterie : M. le Vice-Président chargé de la gestion des ordures ménagères présente les modifications à apporter au règlement intérieur des déchetteries, après étude de la Commission Ordures ménagères du 10 mai dernier.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité adopte le règlement intérieur des déchetteries de la Communauté de Communes de la Côte des Isles et décide son application à compter du 16 juillet 2007.

. Tarifs déchetteries : M. le Vice-Président chargé de la gestion des ordures ménagères présente les tarifs modifiés, après étude de la Commission Ordures Ménagères du 10 mai dernier :

- 1) Tarifs applicables pour les redevables de la Communauté de Communes (particuliers et professionnels) à partir du 13^e m3 durant une année civile :

<i>Nature du déchet</i>	<i>Tarifs proposés</i>	<i>Tarifs précédents</i>
Déchets verts	7 € / m3	4 € / m3
Branchages	7 € / m3	4 € / m3
Bois	10 € / m3	10 € / m3
Cartons	Gratuit	Gratuit
Ferrailles	Gratuit	4 € / m3
Encombrants	12 € / m3	10 € / m3
Gravats	10 € / m3	4 € / m3
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit	Gratuit
Huile moteur	Gratuit	Gratuit
Vêtements	Gratuit	
Amiante uniquement déchetterie de Portbail	Forfait de 2 € / m ² dès le 1 ^{er} dépôt	

- 2) Tarifs applicables pour les professionnels hors Communauté de Communes :
Dès le premier dépôt suivant la grille ci-dessus, après s'être acquittée d'une redevance spéciale annuelle d'une unité de base.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide l'application des tarifs ci-dessus à compter du 16 juillet 2007.

. Redevances professionnels et cas particuliers : M. le Vice-Président chargé de la gestion des ordures ménagères présente les propositions de la commission ordures ménagères du 14 juin 2007 concernant la fixation de la redevance ordures ménagères applicables aux catégories suivantes à partir de l'année 2007 :

Pour une redevance de base maintenue à 130 €

- les Mielles (après contrôle périodique de la présence de l'équipement sur le terrain) : mobil-home, caravane, cabanon habitable, chalet habitable : 1 redevance de base
- Les Mielles (après déclaration par l'occupant) . mobil-home (prise en compte de l'usage déclaré) : 1 redevance de base

. Caravane (temps de présence déclaré de la caravane supérieur 3 mois) : 1 redevance de base
. Caravane (temps de présence déclaré de la caravane inférieur 3 mois) : 1/3 redevance de base –arrondi à l'€.
. Cabanon habitable (prise en compte de l'usage déclaré) : 1 redevance de base
. Chalet habitable (prise en compte de l'usage déclaré) : 1 redevance de base
- Terrain de camping (par emplacement) : 1/3 redevance de base (arrondi à l'€)
- Administrations (excepté mairies, salles de réunion, offices tourisme et syndicat d'initiative) : 1 redevance de base
- salle polyvalente ou de convivialité : 1 redevance de base
- Base 1 : Artisan, paysagiste, pêcheur, photographe, tabac, coiffeur, bar, professions libérales, professions de santé, fleuristes, SCI, banque et autres petits commerces
- Base 2 : Bazar, électroménager, paysagiste hors communauté, multi-activités
- Base 3 : pâtissier, boulanger, mécanicien, boucher, poissonnier et épicier
- Base 4 : commerces moyennes surfaces
- Base 5 : restaurant seul
- base 6 : bar-restaurant
- Hôtel (par chambre) : 20 €

- Agriculteurs :

Base 1/4	de 5 à 59 UGB	ou 350 places porcherie
Base 1/2	de 60 à 109 UGB	ou 700 places porcherie
Base 3/4	de 110 à 159 UGB	ou 1050 places porcherie
Base 1	de 160 à 209 UGB	ou 1400 places porcherie ou activité unique "cultures"
Base 1,25	de 210 à 259 UGB	ou 1750 places porcherie
Base 1,5	de 260 UGB et plus	ou plus de 1750 places porcherie

Cas particuliers :

- VVF Portbail : 1 redevance* par pavillon
- SA Bastard-Gohel - Fermes de Carteret : 1 redevance* par logement
- SA Bastard-Gohel - Hameau St François : 1 redevance* par logement
- Maison de Retraite St François - Barneville-Carteret : 25 redevances*

* montant de la redevance appliquée aux particuliers

- Foyer-Résidence la Gerfleur - Barneville-Carteret : 1/2 redevance de base par appartement
- Collège André Miclot - Portbail : 6 redevances de base
- Colonie Ste Marie - Portbail : 4 redevances de base
- Colonie ADPEP 93 - Portbail : 9 redevances de base
- Centre Eugène Godey - Barneville-Carteret : 2 redevances de base
- Maison du Biscuit - Sortosville en Beaumont : 8 redevances de base
- Supermarché Champion - Barneville-Carteret : 50 redevances de base
- Supermarché Mutant - Barneville-Carteret : 11 redevances de base
- Supermarché Casino - Portbail : 11 redevances de base
- Port de Carteret : 20 redevances de base
- Gens du voyage : $\frac{1 \text{ redevance de base} \times \text{nombre de personnes} \times \text{jours de présence}}{365 \times 1.5}$ (nombre moyen de personnes par foyer)

Après délibération, le Conseil Communautaire par 27 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions décide de fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus à partir de l'année 2007.

8. POLITIQUE DE LA JEUNESSE

. Régie PEL - Instauration tarifs : M. le Président informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre des sports vacances, de nouvelles activités sont proposées. Il s'agit du tir à l'arbalète, de l'initiation au golf, des tournois baby foot et playstation et d'un stage de danse. Sur proposition de la Commission Jeunesse réunie le 12 juin 2007, M. le Président fait part des tarifs envisagés pour ces activités :

Activités	Tarif famille	Tarif carte B	Tarif carte A
Golf	5 €	3.75€	2.50€
Tir à l'arbalète	3 €	2.40€	1.60€
Tournoi play station	3 €	2.25 €	1.50 €
Tournoi Baby Foot	3 €	2.25 €	1.50 €
Stage de danse	10 €	7.50 €	5.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité fixe les tarifs proposés ci-dessus.

. Précision sur les tarifs territoire et hors territoire : M. le Président propose de définir de façon précise les bénéficiaires des tarifs « territoire » et « hors territoire », tarifs appliqués dans les régies des activités du PEL et du centre multimédia.

Sur proposition de la Commission Jeunesse du 12 juin 2007, sont considérés comme habitants du territoire :

- Les enfants dont les parents sont domiciliés de façon principale sur la Communauté de Communes.
- Les adultes domiciliés de façon principale sur le territoire de la 3CI.

Ne sont pas considérés comme habitant du territoire :

- Les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés de façon principale sur le territoire de la 3CI.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité les modalités de définition des tarifs territoire et hors territoire ci-dessus indexés.

. Convention USCI : M. le Président présente le projet de convention à passer avec l'Union Sportive de la Côte des Isles relative à la mise à disposition d'un agent pour une durée de 140 h par an.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à signer la convention avec l'USCI pour une durée de 2 ans.

. CLSH de Portbail :

- Stockage de matériel du CLSH : M. le Président fait savoir qu'actuellement le centre de loisirs de Portbail rencontre des problèmes de stockage pour ses équipements. Il informe l'assemblée que, dans un premier temps, la commune de Portbail a proposé de mettre gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes un garage situé à proximité du centre (*cette proposition doit faire l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 03 juillet 2007*). M. le Président propose que la Communauté de Communes se dote par la suite d'un élément modulaire de moins de 20 m² qui pourrait être installé à proximité du petit gymnase du groupe scolaire élémentaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à signer la convention à passer avec la commune de Portbail pour la mise à disposition

gracieuse d'un garage et à déposer une déclaration de travaux pour la mise en place d'un élément modulaire de moins de 20 m²

- Convention pour la mise à disposition de locaux au collège de Portbail : M. le Président informe le Conseil Communautaire que le centre de loisirs de Portbail va accueillir 30 enfants à la journée lors des vacances scolaires d'été. Dans ces conditions, l'organisation des repas doit être envisagée à l'extérieur du centre. Contact pris avec M. le Principal du collège de Portbail et M. le Maire de Portbail, une salle de restauration du collège, utilisée par les primaires, peut être mise à disposition du 09 juillet au 24 août 2007.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à signer la convention à passer avec le Conseil Général de la Manche pour la mise à disposition gracieuse d'une salle de restauration au collège de Portbail du 09 juillet au 24 août 2007.

9. LOTISSEMENT LE MESNIL - GROUPEMENT DE COMMANDE MISSION SPS

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la partie électrification de ce lotissement est assurée par maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche. M. le Président propose la signature d'une convention de groupement de commande avec ce syndicat pour la mission de coordination SPS.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la convention à passer avec le Syndicat d'Energies de la Manche et autorise M. le Président à signer ce document et toutes les pièces y afférent.

10. CENTRE MULTIMEDIA - MODIFICATION TARIFS

M. le Président rappelle que le centre multimédia de Portbail est ouvert depuis 6 mois. Il propose que les tarifs soient revus afin de ne plus faire de distinction entre tarif avec ou sans internet, comme il était prévu dans la délibération initiale.

M. le Président propose que les tarifs soient modifiés comme suit :

	Tarif membre	Tarif non membre
½ h	1.00 €	2.00 €
	avec 3 impressions gratuites noir et blanc	
1 h	2.00 €	4.00 €
	avec 3 impressions gratuites noir et blanc	
5 h	8.00 €	
	avec 15 impressions gratuites noir et blanc	
10h	15.00 €	
	avec 30 impressions gratuites noir et blanc	

Pour les impressions photo, le tarif suivant est proposé :

- format A4 : 2 € l'unité
- format 10x15 : 5 € les 10 exemplaires

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de fixer les tarifs comme indiqués ci-dessus à compter du 16 juillet 2007.

11. TRANSFERT DE GESTION AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERET

M. le Président fait part d'un dossier reçu le 18 juin dernier de la DDE Maritime concernant la demande de la Commune de Barneville-Carteret de bénéficier d'un transfert de gestion de parcelles du domaine public maritime de la plage de Carteret pour, d'une part, régulariser la présence d'ouvrages existants, et d'autre part, permettre la réalisation de la deuxième tranche de travaux de confortement de la route de la Corniche.

La Communauté de Communes est sollicitée afin de donner son avis sur ce transfert dans un délai de 2 mois, délai au-delà duquel celui-ci est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de 34 votants (1 conseiller s'étant absenté) émet un avis favorable à ce transfert de gestion au bénéfice de la Commune de Barneville-Carteret.

11B. AVIS SUR LA CARTE COMMUNALE DE LE MESNIL

M. le Président informe le Conseil Communautaire que par courrier en date du 04 juillet 2007, les services de la Direction Départementale de l'Équipement sollicitent l'avis de la Communauté sur le projet de carte communale de la commune de Le Mesnil, abouti au stade de la consultation des services.

La Communauté de Communes est sollicitée afin de donner son avis sur ce document dans un délai d'un mois, délai au-delà duquel celui-ci est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de carte communale de le Mesnil.

12. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

. Quotas avancement de grade : M. le Président informe le conseil communautaire que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 04 juillet 2007,

M. le Président propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Filière	cadre d'emploi	quota proposé
administrative	attaché	100 %
	rédacteur	100 %
	adjoint administratif	100 %
Technique	Agent de maîtrise	100 %
	Adjoint technique	100 %
culturelle	Adjoint du patrimoine	100 %
animation	Adjoint d'animation	100 %
sportive	Educateur activités sportives	100 %
médico sociale	Educateur de jeunes enfants	100 %

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'adopter les ratios ainsi proposés.

. Avancements de grade 2007 – création de postes : M. le Président propose au Conseil Communautaire la création, à compter du 1^{er} octobre 2007, des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (25 h 30/35e)

Filière technique :

- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 adjoint technique principal 2^e classe (temps complet)

Filière sportive :

- 1 éducateur des APS hors classe (temps complet)

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide la création des postes ci-dessus et la suppression des postes suivants, à compter du 1^{er} octobre 2007 :

- o 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (25h30/35^e)
- décider de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative 7 postes à temps complet 1 attaché 1 rédacteur (<i>non pourvu</i>) 2 adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe (<i>non pourvus</i>) 3 adjoints administratifs de 2 ^e classe	Filière technique 14 postes à temps complet 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 3 adjoints techniques principaux de 2 ^e classe 4 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe (<i>dont 2 non pourvus</i>) 6 adjoints techniques de 2 ^e classe	Filière animation 1 poste à temps complet 1 adjoint d'animation de 2 ^e classe
	1 poste à temps non complet 1 adjoint administratif principal de 2 ^e classe (25h30/35 ^e)	Filière culturelle 1 poste à temps complet 1 adjoint du patrimoine de 2 ^e classe
		Filière sportive 2 postes à temps complet 1 éducateur des APS hors classe 1 éducateur des EPS de 1 ^{ère} classe (<i>non pourvu</i>)

. Remplacement agent entretien août 2007 : M. le Président informe le Conseil Communautaire qu'un membre du personnel doit être remplacé pendant son congé annuel. Il propose le recrutement d'un agent non titulaire remplaçant, dans le cadre de l'article 3 – alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe, à temps non complet (24/35^e), rémunéré sur la base mensuelle du 1^{er} échelon de ce grade, du 1^{er} au 25 août 2007 inclus et autorise M. le Président à signer le contrat de travail correspondant.

13. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

M. le Président informe le Conseil Communautaire que des modifications budgétaires s'avèrent nécessaires :

. Budget général

1) Produit de la vente de la Cour de la Haye :

section d'investissement

- c/024R- produit des cessions - 210 000.00 €
- c/192R - différences sur réalisations + 76 607.11 €

- c/21318R – autres bâtiments publics + 133 392.89 €
- section de fonctionnement
- c/675D – valeur comptable immo. cédées + 133 392.89 €
- c/676D – différences sur réalisations..... + 76 607.11 €
- c/775R – produit des cessions + 210 000.00 €

2) Logiciel pour le site internet + 1 logiciel pour le centre multimédia :
section d'investissement

- c/205D – concessions et droits similaires ... + 4 000 €
- c/2031-116D – zonages assainissement..... - 4 000 €

3) Aire de camping-cars (raccordement électrique disjoncteur)
section d'investissement

- c/2315-104D – immobilisations en cours + 300 €
- c/2184D – acquisition mobilier - 300 €

4) Contribution fonctionnement aménagement numérique du Territoire 2007
section de fonctionnement

- c/6554D – organismes de regroupement.... + 4 000 €
- c/022D– dépenses imprévues..... - 4 000 €

. Budget site touristique

- repiquage de la meule
- c/6071 – fourniture de céréales..... - 2 900 €
- c/6152 – entretien biens immobiliers..... - 2 200 €
- c/023 – virement section investissement..... + 5 100 €
- c/021 – virement section fonctionnement..... + 5 100 €
- c/2315 – immobilisations en cours..... + 5 100 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne son accord aux décisions modificatives ci-dessus.

13B.PLACEMENT DE TRESORERIE - FONDS PROVENANT DE LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la possibilité donnée aux collectivités de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, dans le cas notamment de la vente d'un bien immobilier.

Il propose au Conseil Communautaire de déposer le produit de la vente de la Cour de la Haye sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat. Pour information, pour un placement d'un an, ce compte est rémunéré à 4.30 %, taux en vigueur à la date du 10 juillet 2007.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide le placement suivant :

- o 3 comptes à terme de 70 000 €
- o origine des fonds : vente d'un bien immobilier
- o nature du placement : compte à terme
- o durée : 1 an
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce placement et à procéder aux mouvements de ce compte, en fonction des besoins en trésorerie.

14. QUESTIONS DIVERSES

Gens du voyage – aires de grand passage

M. le Président rend compte de la réunion qui s'est tenue en sous préfecture ce mardi 10 juillet à 14 h 30. Etaient présents, M. le Préfet de la Manche, M. le Président du Conseil Général, M. le directeur de l'Equipement, Mme et MM les maires de Barneville Carteret, Portbail, Saint Jean de la Rivière, Sénoville et M. le Président de la Communauté de Communes. Les résultats de l'étude foncière menée en vue de repérer des terrains offrant les caractéristiques attendues d'une aire de grand passage ont révélé 3 zones possibles sur le territoire, à savoir : Portbail, St Jean de la Rivière et Sénoville. Suite à la demande des 4 maires des communes présents à la réunion, M. le Président propose le transfert de la compétence réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage en accueil « des grands passages ». Après que chacun ait pu librement s'exprimer sur le dossier, le Conseil Communautaire a reporté sa décision.

M. le Président donne lecture d'un courrier émanant de M. Daniel Mabire, Maire de Les Moitiers d'Allonne.

M. le Président informe l'assemblée que le Moulin fêtera ses 10 ans le dimanche 16 octobre 2007 lors de la journée du patrimoine.

La séance est levée à 24h 00